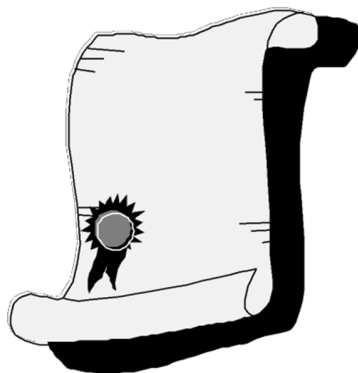




JCI BELGIUM WALLONIE-BRUXELLES



MANUEL DES AWARDS

2015-2016

Règlement des Awards

I. AWARDS JCI au niveau international

Le programme international des Awards JCI a pour but de reconnaître et honorer les prestations exceptionnelles d'Organisation Nationales, de Sections Locales et d'Individus dans la réalisation de la mission de JCI (JCI BYLAW 18-4).

JCI distingue 4 types d'Awards :

Group A : Awards to National Organization of Members (NOMs)

Group B : Awards to Local Organization of Members (LOMs)

Group C : Awards to Individual Members

Group D : Special Awards

Au niveau international, les dossiers Awards JCI sont introduits lors des Conférences de Zone respectives en mai et juin. Les gagnants de chaque Conférence de Zone participent automatiquement au programme des Awards du Congrès Mondial en novembre. Il y a par ailleurs la possibilité d'introduire un dossier supplémentaire pour le Congrès Mondial, ce que l'on appelle une "WildCard".

Les dossiers Awards JCI doivent être introduits que par voie électronique en utilisant l'outil disponible sur le site internet.

Le règlement complet des Awards JCI se trouve sur le site internet www.jci.cc .

II. AWARDS JCI Belgium Wallonie Bruxelles : généralités

JCI Belgium Wallonie Bruxelles a développé son propre programma Awards en se basant sur le programme international et en tenant compte de ses spécificités.

En accord avec le niveau national, JCI Belgium Wallonie Bruxelles se limite à l'octroi d'Awards du groupe C, à savoir les Awards décernés aux Individus. Les différentes catégories se conforment le plus possible aux catégories internationales. Pour des raisons historiques et afin de tenir compte des spécificités belges, certaines catégories supplémentaires ont été retenues.

Les dossiers pour le programme des Awards de JCI Belgium Wallonie Bruxelles sont introduits aux Assises en mai selon la procédure décrite ci-dessous.

Signalons également que les Awards du groupe B, à savoir les Awards aux sections locales, sont octroyés par JCI Belgium à l'occasion de la Convention nationale. JCI Belgium a pour se faire développé son propre règlement.

III. AWARDS JCI Belgium Wallonie Bruxelles : l'introduction de dossiers

1. Qui peut introduire un dossier ?

Chaque Section Locale en règle avec les statuts et le règlement d'ordre intérieur de JCI Belgium Wallonie Bruxelles peut introduire un dossier Award.

Le dossier doit être approuvé par le Président de la section locale, ou par 3 membres du Conseil d'Administration de la section locale.

2. Annonce de dossiers Award

Afin de faciliter l'administration lors des Assises, les dossiers Award doivent être annoncés préalablement. Chaque Section Locale qui souhaite introduire un dossier doit l'annoncer au Président du Jury **au plus tard 15 jours avant les Assises** à l'aide du document de « **pré-candidature** » (avec photo de qualité).

3. Le dossier Award

L'introduction des candidatures doit se faire sous forme d'un dossier de format A4, contenant au maximum une page par critère, plus une page d'annexe pour les photos, copies de correspondance, articles de presse, etc.

Chaque dossier doit comporter en couverture la copie du formulaire de pré-candidature dûment complété.

Le dossier sera remis en cinq exemplaires au secrétariat des Assises au plus tard 30 minutes avant le début des évaluations, soit avant 9h00.

Contenu du dossier :

- Copie du formulaire de pré-candidature
- Page de garde
- **Information de base:** année d'adhésion, postes occupés (avec les dates correspondantes) dans la section locale et aux autres niveaux.
- **Critères:** une série de critères ont été définis pour chaque catégorie d'Awards (cfr. description dans la partie II). Chaque critère doit être développé dans le dossier. Pour chaque critère on utilise **maximum** une page. Une page comprenant des photos, articles, messages, pourra compléter le dossier dans la partie annexe.

IV. AWARDS JCI Belgium Wallonie Bruxelles : Jury

1. Le Jury des Awards juge les dossiers soumis à l'occasion des Assises. Il se réunit le samedi des Assises, entre 9h30 et 17h00 (au plus tard).
2. Le Jury est présidé par le Past-Président de JCI Belgium Wallonie Bruxelles et est composé idéalement de 10 membres venant des 5 districts. Le Jury ne peut siéger valablement qu'en présence d'au moins la moitié de ses membres.
3. Chaque membre d'une Section Locale, membre de JCI Belgium Wallonie Bruxelles, peut poser sa candidature personnelle pour siéger dans le Jury des Awards. Pour ce faire, il adresse une simple demande écrite à l'attention du Président du Jury avec mention de son nom adresse, n° de téléphone, adresse e-mail et Section Locale à laquelle il/elle appartient. La demande doit être introduite **au plus tard 15 jours avant la date de la délibération**.

4. Le Jury ne peut comporter plus de deux personnes d'une même Section Locale (mis à part le Président du Jury). Lorsque plus de deux membres d'une même Section Locale ont introduit une demande, les deux personnes entrant en ligne de compte sont déterminées par tirage au sort.
5. Si plus de 10 candidatures sont reçues, les membres du Jury seront déterminés par tirage au sort. Le Président du Jury veillera également à ce que la composition du Jury soit représentative pour l'ensemble des membres de JCI Belgium Wallonie Bruxelles. Si nécessaire il consultera les Présidents Régionaux sur le sujet.
6. Le Jury prend souverainement toute décision concernant l'attribution des Awards.
7. Règles pour le Jury :
 - Tous les dossiers déposés dans les délais requis doivent être jugés par le Jury, sur base des critères d'évaluation. L'Award sera décerné au dossier qui, dans sa catégorie, obtient le plus grand nombre de points.
 - Le Jury peut décider de ne pas décerner d'Award dans une ou plusieurs catégories déterminées. Si toutefois, dans une catégorie déterminée, un dossier obtient au moins 65 % du maximum des points, l'Award doit être décerné au dossier qui obtient le plus de points. Le refus d'un dossier ou la non-attribution d'une récompense doit être expliqué par le Comité.
 - Le Jury peut émettre une Mention Honorable (« Certificat de Mérite ») à un dossier, mais uniquement dans le cas où, dans la catégorie concernée, l'Award a déjà été décerné à un autre dossier.
 - Le Jury peut classer et juger un dossier de candidature dans une autre catégorie que celle pour laquelle il a été introduit initialement.
 - Le jury peut se réunir en 2 sous-groupes, dont chacun peut juger les dossiers d'une ou de plusieurs catégories. Il est à veiller que, dans la mesure du possible, il y ait des membres des 5 districts dans chaque sous-groupe.
8. Le membre du Jury issu d'une section locale qui présente un candidat à une récompense particulière, ne peut participer ni aux discussions ni au vote relatif à cette récompense. Dans ce cas particulier, on attribue au dossier en question, pour le Juré concerné, la moyenne des points qu'il a décernés aux autres dossiers de cette catégorie.
9. Les membres s'engagent à garder le secret absolu de toutes les délibérations et décisions prises par le Jury.

V. Awards JCI Belgium Wallonie Bruxelles : trophées

La Section Locale organisatrice des Assises prévoit un trophée par catégorie (pour les Awards). Ce trophée peut être en relation avec le thème proposé

Catégorie d'Awards et critères d'évaluation

I. GROUPE C : Awards aux Individus

Critères généraux

Les délais (10 points)

Respect du délai de remise du formulaire de pré candidature 15 jours calendrier avant le début des Assises et du délai de remise des dossiers, au plus tard trente minutes avant la réunion du Comité des Récompenses, en cinq exemplaires au secrétariat des Assises.

La structure du dossier (10 points)

Utilisation du dossier standard proposé par JCI BWB et respect de la structure de ce dossier standard. Présence sur le dossier des signatures autorisées, présence de toutes les rubriques du dossier standard et respect du nombre de pages et format des annexes.

Le fond (80 points)

Le contenu du dossier doit s'attacher à démontrer dans quelle mesure le candidat s'est efforcé de rencontrer les quatre aires d'opportunités, et justifier la catégorie choisie. Selon le type de récompense, des critères particuliers seront examinés.

I.a. Awards correspondants aux Awards JCI

C1 – Récompense du “Meilleur Président d’une section locale”

En reconnaissance des services exceptionnels rendus par le Président de sa section locale pendant son mandat.

- aptitudes à la gestion de sa section locale (gestion, croissance, représentation, programme équilibré,...) – 16 points
- aptitudes à diriger, leadership – 16 points
- aptitude à motiver les membres de sa section locale à participer activement aux activités et aux programmes dans et en dehors de sa section locale – 16 points
- contribution à la mise en place et à la réalisation de projets – 16 points
- a apporté, de par son implication et son engagement, un plus pour les membres – 16 points

Dossier présenté 3 membres du conseil d’administration de la section locale concernée.

C5 – Récompense dans le Domaine de la Formation

Destinée à récompenser le formateur qui s’est investi avec le plus de qualité dans le domaine de la formation, en créant un séminaire apportant un crédit intellectuel en concordance avec l’idéologie de la Jeune Chambre, en animant de façon particulièrement performante ou en s’illustrant de façon spécialement dévouée dans le domaine visé.

- initiative et innovation dans le concept de son programme de formation – 16 points
- champ d’action et pertinence de son programme de formation, en adéquation avec JCI – 12 points
- qualité et apparence des grandes lignes de son programme de formation – 12 points
- qualité technique des méthodes de présentation – 12 points
- poursuite des objectifs de son programme de formation et de son développement personnel – 8 points
- participation et bénéfice pour les membres – 12 points
- contribution au développement de l’image de JCI en dehors du mouvement – 8 points

Dossier présenté par le Président ou 3 membres du conseil d’administration de la section locale concernée.

C6 – Récompense du Meilleur Membre

En reconnaissance de l’application des principes de JCI et à son implication dans sa section locale et sa communauté, du travail créatif et original qui a contribué au développement positif de la communauté.

- contribution au fonctionnement et au développement de sa section locale – 16 points
- contribution à l’élargissement de sa section locale, voire à la création d’une nouvelle section locale – 16 points
- participation active au programme de formation et contribution au développement de celui-ci – 16 points
- initiative et innovation – 16 points
- contribution au développement de l’image de JCI en dehors du mouvement – 16 points

Dossier présenté par le Président ou 3 membres du conseil d’administration de la section locale concernée.

I.b. Awards spécifiques à JCI Belgium Wallonie Bruxelles

C7 – Récompense du “Meilleur Nouveau Membre”

Destinée à récompenser le candidat ayant été nommé membre depuis les dernières Assises et ayant prouvé un engagement véritable au Mouvement JCI et à sa philosophie.

- contribution au fonctionnement et au développement de sa section locale – 16 points
- contribution à l'élargissement de sa section locale – 16 points
- participation active au programme de formation – 16 points
- initiative et innovation – 16 points
- contribution au développement de l'image de JCI en dehors du mouvement – 16 points

Dossier présenté par le Président de la section locale concernée.

C8 – Récompense dans le domaine de l'Internationalisme

Destinée à récompenser le membre ou le candidat membre ayant le mieux développé les relations avec une autre section locale.

- contribution au fonctionnement et au développement du projet, du jumelage, etc. – 20 points
- contribution à l'élargissement de sa section locale – 20 points
- initiative et innovation – 20 points
- contribution au développement de l'image de JCI en dehors du mouvement – 20 points

Dossier présenté par le Président ou 3 membres du conseil d'administration de la section locale concernée.

C9 – Récompense dans le domaine de la Communication

Destinée à récompenser la personnalité du mouvement: président, rédacteur de revue, responsable des relations publiques ... ayant par ses écrits, ses interventions, ses présences constructives durant les trois dernières années, tant à l'échelon régional que national et international, le plus apporté positivement à l'image du mouvement

Sélection par le Conseil d'administration de l'Association (pas de dossier).

C12 – Meilleur administrateur régional

En reconnaissance à un membre du CA de JCI Belgium Wallonie Bruxelles pour son travail exceptionnel réalisé au service de l'Association dans le respect des principes et de la philosophie du mouvement. Les actions menées et le comportement du Lauréat auront eu un impact positif sur le fonctionnement de sa fonction au sein du CA Régional.

Sélection par le Conseil d'administration de l'Association (pas de dossier) qui s'exprime par bulletin secret, sans discussion préalable. En cas d'égalité, la voix du président est prépondérante.

C11 – Mérite exceptionnelle

En reconnaissance à un membre et son travail exceptionnel réalisé au service de l'Association dans le respect des principes et de la philosophie du mouvement. Les actions menées quel que soit le niveau du local à l'international, ont, ou ont eu, un impact positif sur le développement d'autres sections locales, de l'association en général et sur l'image de JCI en dehors du mouvement

Sélection par le Conseil d'administration de l'Association (pas de dossier).